

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le 25 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Etaient présents : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Espiet, Knepper et Nef, et Mmes Kauffmann, Lapeyrère, Mascarenc, Maurens, Pérès et Petit

Excusés : M. Grux

Absents : M. De Prada

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27/06/2022

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 27 juin 2022 : sans objet.

Approbation unanime.

2 – LOCAL RADIO DFM 930 : PARTICIPATION FINANCIERE CHANGEMENT FENÊTRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la radio DFM 930, locataire d'un local communal situé 1 rue des écoles, souhaite changer une fenêtre afin d'améliorer l'isolation phonique du studio d'enregistrement. Le coût de cette acquisition est de l'ordre de 1 700 €. DFM 930 demande une aide financière à la commune sous forme de subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle à la radio DFM 930, d'un montant de 850 €.

3- SUPPRESSION DU DEMI-POSTE D'ATSEM

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de modifier le tableau des emplois du personnel communal pour tenir compte de la réorganisation du service scolaire dont la suppression d'un poste d'ATSEM à temps non complet (16h30 hebdomadaires).

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/08/2022.

Vu les avis émis par le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers en date du 31 janvier 2022 et du 27 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les effectifs du personnel sont fixés selon les modalités de l'annexe à cette délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi modifiés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal, aux chapitres prévus à cet effet.

TABLEAU DES EMPLOIS au 01/08/2022

Emplois	Effectif	Durée hebdomadaire	Fonctions	Grade des fonctionnaires pouvant occuper l'emploi
Secrétaire de Mairie	1	35 h	Préparation et suivi des décisions du Maire – finances – etc.	Cadre d'emploi des attachés
Agent Administratif	1	35 h	Accueil – standard – comptabilité – état civil - tâches administratives suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des rédacteurs
Educateur Sportif	1	35 h	Surveillance de la baignade à la base de loisirs et tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des Educateurs sportifs
Aide maternelle	1	35 h	Accueil des enfants – entretien des locaux	Cadre d'emploi des A.T.S.E.M.
Agent technique	1	35 h	Entretien bâtiments – voirie – maçonnerie – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des agents de maîtrise
Agent technique	2	35 h	Entretien bâtiments – voirie - maçonnerie – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	30 h	Entretien bâtiments – voirie – maçonnerie – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	35 h	Service repas – entretien des locaux – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	35 h	ATSEM – entretien des locaux – tâches polyvalentes suivant nécessité de service	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Agent technique	1	35 h	Ménage des locaux scolaires et sportifs	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Cuisinier	1	30h	Préparation et confection des repas à la cantine	Cadre d'emploi des adjoints techniques

4 - QUESTIONS DIVERSES

- Ecole maternelle : M. le Maire informe qu'une rencontre est prévue quelques jours avant la rentrée entre la mairie et la directrice pour faire le point sur l'intervention du personnel municipal ;
- Salle de sports : Mme Pérès présente le projet d'aménagement de la salle proposé par le CAUE et donne un compte-rendu des rencontres avec les deux bureaux d'études susceptibles de proposer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Des devis devraient suivre ;
- Ressources humaines : M. le Maire fait le point sur les différents arrêts de travail (Mme MAGILL et M. ZUMALACARREGUI). Il donne des précisions sur l'accident de travail de Mme ROCAL en date du 31/07/2020. Enfin, il informe du recrutement d'agents saisonniers durant l'été au sein des services techniques ;
- Travaux terrain de foot : le terrain est indisponible jusqu'à la fin de l'année 2022 ;
- Cloches de l'église : M. Knepper signale qu'elles sont en panne depuis peu. Il va demander une révision des devis proposés au printemps par deux sociétés (LAUMAILLE et BODET). Le coût de l'opération est d'environ 2 000 €. M. Cominotti vote contre et MM. Bourdieu, Carpentier et Nef s'abstiennent ;
- Tables de pique-nique au parc : Mme Pérès se fait l'écho d'une suggestion venant d'un usager du parc : installation d'une ou deux tables de pique-nique. A voir.
- Base de loisirs : le club de rugby de Lannemezan est venu le week-end dernier à la base et a occasionné des dégâts dans le village ;
- Sécurité à Bidache (affaire Gladwin/Bourrust) : M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme Gladwin en date du 22/07/2022 contestant l'arrêté limitant la vitesse à 30km/h et l'installation des passe-câbles sur la voie publique. Une atteinte aux libertés publiques est soulignée par la présence de caméras dirigées vers la voie publique. Sur ce dernier point, la compétence est située au niveau de la préfecture. Quant aux deux premiers points, l'arrêté est légal et les passe-câbles seront retirés avant le 27 juillet.

- Sécurité au centre du village : Mme Mascarenc suggère de créer une zone où la vitesse serait limitée à 30 km/h. Cela semble difficilement réalisable compte tenu du nombre importants de véhicules qui traversent le village ;
- Arbres du parc : Mmes Lapeyrère et Pérès effectuent un compte-rendu de la récente visite (20 juillet) d'un technicien de l'Office National des Forêts. Des mesures préventives devraient être prises à l'égard de certains arbres qui donnent des signes de faiblesse. M. Knepper va contacter l'entreprise qui a élagué des grands arbres chez lui afin de demander une expertise plus approfondie des arbres repérés ;
- WC du parc : Mme Kauffmann signale que la poignée de la porte est cassée. L'agent communal, M. Seynaève est chargé de la changer ;
- Assemblée citoyenne : M. Knepper informe l'assemblée qu'une réunion est prévue demain soir pour présenter les différents projets à soumettre dans le cadre du budget participatif 2022 ;
- Salle de sports : M. le Maire signale que lors de la dernière manifestation, l'élection de Miss Gers 2022, les tapis ont été mal roulés. Ainsi les services techniques devront les dérouler et les rouler à nouveau ;
- Prochaine réunion : mardi 16 août

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Affiché le 28 juillet 2022 et mis en ligne sur www.castera-verduzan.com le 29 juillet 2022

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint